

Joseph, l'époux de Marie

Mt 1 : 1 à 17

« Généalogie de Jésus-Christ, fils de David, fils d'Abraham.

Abraham engendra Isaac ; Isaac engendra Jacob ; Jacob engendra Juda et ses frères ; Juda engendra de Thamar Pharès et Zara ; Pharès engendra Esrom ; Esrom engendra Aram ; Aram engendra Aminadab ; Aminadab engendra Naasson ; Naasson engendra Salmon ; Salmon engendra Boaz de Rahab ; Boaz engendra Obed de Ruth ; Obed engendra Isaï ; Isaï engendra David.

Le roi David engendra Salomon de la femme d'Urie ; Salomon engendra Roboam ; Roboam engendra Abia ; Abia engendra Asa ; Asa engendra Josaphat ; Josaphat engendra Joram ; Joram engendra Ozias ; Ozias engendra Joatham ; Joatham engendra Achaz ; Achaz engendra Ezéchias ; Ezéchias engendra Manassé ; Manassé engendra Amon ; Amon engendra Josias ; Josias engendra Jéchonias et ses frères, au temps de la déportation à Babylone.

Après la déportation à Babylone, Jéchonias engendra Salathiel ; Salathiel engendra Zorobabel ; Zorobabel engendra Abiud ; Abiud engendra Eliakim ; Eliakim engendra Azor ; Azor engendra Sadok ; Sadok engendra Achim ; Achim engendra Eliud ; Eliud engendra Eléazar ; Eléazar engendra Matthan ; Matthan engendra Jacob ; Jacob engendra Joseph, l'époux de Marie, de laquelle est né Jésus, qui est appelé Christ.

Il y a donc en tout quatorze générations depuis Abraham jusqu'à David, quatorze générations depuis David jusqu'à la déportation à Babylone, et quatorze générations depuis la déportation à Babylone jusqu'au Christ. »

Mt 1 : 16

« Jacob engendra Joseph, l'époux de Marie, de laquelle est né Jésus, qui est appelé Christ. »

Lc 3 : 23

« Jésus avait environ trente ans lorsqu'il commença son ministère, étant, comme on le croyait, fils de Joseph, fils d'Héli, »



Un historien et écrivain du début de l'ère chrétienne

donne des éléments de réponse en retranscrivant

les renseignements rapportés par la famille de

Jésus, vivant encore à son époque

Sextus Julius Africanus, dit Jules l'Africain

D'un milieu sûrement très riche, d'une grande culture, il écrivait en grec mais connaissait aussi parfaitement le latin et l'hébreu (il a écrit au moins une lettre à Origène qui l'atteste). Il est né vers 160 à Emmaüs Nicopolis, près d'Ælia Capitolina, la ville reconstruite sur l'emplacement de Jérusalem, qu'il appelle son « ancienne patrie ».

Mt 1 : 15 et 16

Achim



Eliud



Eléazar



Matthan épousa Estha épousa Matthat

Demi-frères

Jacob épousa ??? épousa Héli

Mourut sans enfant

Joseph

Lc 3 : 23b et 24

« ... étant, comme on le croyait, fils de Joseph, fils d'Héli, fils de Matthat, fils de Lévi, fils de Melchi, fils de Jannaï, fils de Joseph, »

Melchi



Lévi



Matthat



Héli



Joseph

Jeune femme de Jérusalem

Après la mort de Matthan

Biologiquement, le fils de Héli
Légalement, le fils de Jacob

Mt 1 : 16

« Jacob engendra Joseph, l'époux de Marie, de laquelle est né Jésus, qui est appelé Christ. »

Dt 25 : 5 à 10

« Lorsque des frères demeureront ensemble, et que l'un d'eux mourra sans laisser de fils, la femme du défunt ne se mariera point au dehors avec un étranger, mais son beau-frère ira vers elle, la prendra pour femme, et l'épousera comme beau-frère. Le premier-né qu'elle enfantera succédera au frère mort et portera son nom, afin que ce nom ne soit pas effacé d'Israël.

Si cet homme ne veut pas prendre sa belle-sœur, elle montera à la porte vers les anciens, et dira : Mon beau-frère refuse de relever en Israël le nom de son frère, il ne veut pas m'épouser par droit de beau-frère. Les anciens de la ville l'appelleront, et lui parleront. S'il persiste, et dit : Je ne veux pas la prendre, alors sa belle-sœur s'approchera de lui en présence des anciens, lui ôtera son soulier du pied, et lui crachera au visage. Et prenant la parole, elle dira : Ainsi sera fait à l'homme qui ne relève pas la maison de son frère. Et sa maison sera appelée en Israël la maison du déchaussé. »

Lc 3 : 23

« Jésus avait environ trente ans lorsqu'il commença son ministère, étant, comme on le **croyait**, fils de Joseph, fils (**biologique**) d'Héli, »

νομίζω nomizo

Toute chose établie, toute chose acceptée par l'usage, une coutume, une loi, un commandement, loi ou règle produisant un état approuvé de Dieu, dont l'observation est approuvée de Dieu

Applicable dans le cadre de la loi du Lévirat

Dt 25 : 5

« Lorsque des frères **demeureront ensemble**, et que l'un d'eux mourra sans laisser de fils, la femme du défunt ne se mariera point au dehors avec **un étranger** mais son beau-frère ira vers elle, **la prendra pour femme**, et l'épousera comme beau-frère. »

yashab יָשַׁב

→ Habiter
Etre solidement établi

yachad יְחָד

Unis, de façon unitaire
Unis, solidaire

En préalable, il fallait que les frères soient unis et solidaires (donc associés) dans une entreprise sociale et/ou économique

Conjugué à l'Imparfait

Exprime une action, une condition ou un processus non accompli, inachevé, prolongé ou répété.

L'association devait être effective au moment du décès

'iysh אִישׁ + **zuwr** זָוֵר

L'homme régénéré, l'homme qui a fait le choix de suivre Dieu

Etranger
Ennemi
Illégitime
Perverti

zuwr זָוֵר

Action de disperser
Désigne le fait d'être éloigné du centre
Désigne le fait d'être abandonné à sa propre impulsivité

Ne désigne pas le fait de faire quelque chose de mauvais

Désigne le fait de ne pas être soumis à l'impulsion de l'Esprit

Décrit un homme qui a marché avec Dieu mais qui manifestement abandonne la sanctification

Dt 25 : 5

« Lorsque des frères **demeureront ensemble** et que l'un d'eux mourra sans laisser de fils, la femme du défunt **ne se mariera point au dehors** avec un étranger, mais son beau-frère ira vers elle, **la prendra pour femme**, et l'épousera comme beau-frère. »

ישַׁב yashab

- Habiter
- Etre solidement établi

יְחַד yachad

- Unis, de façon unitaire
- Unis, solidaire

En préalable, il fallait que les frères soient unis et solidaires (donc associés) dans une entreprise sociale et/ou économique

Conjugué à l'Imparfait

Exprime une action, une condition ou un processus non accompli, inachevé, prolongé ou répété.

L'association devait être effective au moment du décès

Qui agit à partir de l'autre côté

d'une séparation marquée (un mur, une frontière)

Marqueur de division, de scission, de coupure

חוּץ chuwts

Peut se lire de deux façons

→ **Totalement extérieur à la famille**

→ **Totalement extérieur à l'association des deux frères**

Si le problème ne venait que du fait qu'il ne faille pas sortir de la famille, pourquoi la restriction ne porterait que sur le beau-frère ?

Pourquoi « son » beau-frère et non un beau-frère à une époque où les familles étaient nombreuses ?

Parce que l'œuvre commencée devait être achevée dans le cadre prévu initialement...

Dt 25 : 5

« Lorsque des frères **demeureront ensemble**, et que l'un d'eux mourra sans laisser de fils, la femme du défunt ne **se mariera point au dehors** avec un étranger, mais son beau-frère ira vers elle, la prendra pour femme, et l'épousera comme beau-frère. »

Désigne l'état d'être, de demeurer

Devenir dans le cas où l'état d'être n'est pas établi

considérée extérieure à la famille ni à l'association entre les deux frères ...

L'œuvre commencée par le mari défunt fait partie du douaire de son épouse, tout comme l'ensemble de ses biens, s'il n'y a pas de fils capable d'assumer la suite de son père

דַּיְה hayah

L'épouse ne devait pas être

צָוֵץ chuwts

Peut se lire de deux façons

Qui agit à partir de l'autre côté d'une séparation marquée (un mur, une frontière)
Marqueur de division, de scission, de coupure

→ Totalement extérieur à la famille
→ Totalement extérieur à l'association des deux frères

Si le problème ne venait que du fait qu'il ne faille pas sortir de la famille, pourquoi la restriction ne porterait que sur le beau-frère ?

Pourquoi « son » beau-frère et non un beau-frère à une époque où les familles étaient nombreuses ?

Parce que l'œuvre commencée devait être achevée dans le cadre prévu initialement...

Dt 25 : 5

« Lorsque des frères seront associés dans une œuvre, et que l'un d'eux mourra sans laisser de fils, la femme du défunt ne sera point considérée comme extérieure à la famille ou étrangère à l'association comme si elle était un homme qui quitte les voies de Dieu (qui mériterait alors l'exclusion), mais son beau-frère ira vers elle, la prendra pour femme, et l'épousera comme beau-frère. »

יְבָם
yabam

(2 occurrences)

Dt 25 : 7

« Si cet homme ne veut pas prendre sa belle-sœur, elle montera à la porte vers les anciens, et dira : Mon beau-frère refuse de relever en Israël le nom de son frère, il ne veut pas m'épouser par droit de beau-frère. »

Il ne s'agit pas de n'importe quel beau-frère de la famille !

Il s'agit de celui qui était associé au défunt !

Le beau-frère associé ne devra pas déconsidérer sa belle-sœur sous prétexte qu'elle est une femme, mais il devra aller de l'avant avec elle comme partenaire et associée.

בָּוֹא
bow'

L'action de venir, provenir, parvenir, conduire, aller de l'avant

לְקַח
laqach

Conjugué au mode Parfait

Conduire, prendre par la main

Action unique, non répétée et totalement achevée

Traduction du verbe יְבָם
yabam

(3 occurrences)

Gn 38 : 8

« Alors Juda dit à Onan : Va vers la femme de ton frère, prends-la, comme beau-frère, et suscite une postérité à ton frère. »

Le beau-frère associé devra informer la veuve en tant qu'épouse du défunt (donc non initialement intégrée à toutes les décisions) de tout ce qui aura été fait, décidé avec le défunt en expliquant les tenants et les aboutissants de ce qui est en cours

Dt 25 : 5b

« ... mais son beau-frère ira vers elle, la prendra pour femme, et l'épousera comme beau-frère. »

Gn 38 : 8

« Alors Juda dit à Onan : Va vers la femme de ton frère, **prends-la, comme beau-frère**, et suscite une postérité à ton frère. »

Description de relations sexuelles répétées amenant construction et épanouissement, donc résultat de l'amour

yabam יָבָם

Conjugué au mode Imparfait

yebbamah יְבָמָה

Conjugué au radical Piel

**yabam** יָבָם

Conjugué au mode Impératif

yabbem יָבַבֵּם

- Jubilation, plaisir
- Cris par saccade
- Lieu élevé
- Désigne quelque chose de sublime
- Désigne l'être absolu

Description d'une relation sexuelle sous contrainte, sans amour ni construction ni épanouissement

Dieu établit une règle de respect relationnel homme/femme avec la possibilité d'aller vers un épanouissement amoureux

Juda voulait relever le nom de son fils aîné sans considération de Tamar, la jeune épouse de son fils défunt

Juda voulait relever le nom de son fils aîné sans considération de son fils puîné

Dt 25 : 5

« Lorsque des frères seront associés dans une œuvre, et que l'un d'eux mourra sans laisser de fils, la femme du défunt ne sera point considérée comme extérieure à la famille ou étrangère à l'association comme si elle était un homme qui quitte les voies de Dieu (qui mériterait alors l'exclusion), mais son beau-frère ira vers elle, la prendra pour femme, et l'épousera comme beau-frère. »

יְבָם
yabam

(2 occurrences)

Dt 25 : 7

« Si cet homme ne veut pas prendre sa belle-sœur, elle montera à la porte vers les anciens, et dira : Mon beau-frère refuse de relever en Israël le nom de son frère, il ne veut pas m'épouser par droit de beau-frère. »

Il ne s'agit pas de n'importe quel beau-frère de la famille !

Il s'agit de celui qui était associé au défunt !

Le beau-frère associé ne devra pas déconsidérer sa belle-sœur sous prétexte qu'elle est une femme, mais il devra aller de l'avant avec elle comme partenaire et associée.

בָּוֹא
bow'

L'action de venir, provenir, parvenir, conduire, aller de l'avant

לְקַח
laqach

Conjugué au mode Parfait

Conduire, prendre par la main

Action unique, non répétée et totalement achevée

Gn 38 : 8

« Alors Juda dit à Onan : Va vers la femme de ton frère, prends-la, comme beau-frère, et suscite une postérité à ton frère. »

Traduction du verbe יְבָם yabam

(3 occurrences)

Le beau-frère associé devra informer la veuve en tant qu'épouse du défunt (donc non initialement intégrée à toutes les décisions) de tout ce qui aura été fait, décidé avec le défunt en expliquant les tenants et les aboutissants de ce qui est en cours

La conjugaison au mode Impératif met en évidence une relation uniquement

légale et juridique voulue par un homme et non par Dieu

La conjugaison au mode Imparfait met en évidence une relation construite dans l'amour

Mt 1 : 16

« Jacob engendra Joseph, l'époux de Marie, de laquelle est né Jésus, qui est appelé Christ. »

Lc 3 : 23

« Jésus avait environ trente ans lorsqu'il commença son ministère, étant, comme on le croyait, fils de Joseph, fils d'Héli, »

Un historien et écrivain du début de l'ère chrétienne donne des éléments de réponse en retranscrivant les renseignements rapportés par la famille de Jésus, vivant encore à son époque

Mt 1 : 15 et 16

Achim



Eliud



Eléazar

Jeune femme de Jérusalem

Après la mort de Matthan

Matthan épousa Estha épousa Matthat

Jacob

Demi-frères

Joseph

épousa ??? épousa Héli

Mourut sans enfant

Biologiquement, le fils de Héli

Légalement, le fils de Jacob

Lc 3 : 23b et 24

« ... étant, comme on le croyait, fils de Joseph, fils d'Héli, fils de Matthat, fils de Lévi, fils de Melchi, fils de Jannaï, fils de Joseph, »

Melchi

Lévi



Matthat



Héli



Joseph

D'un milieu sûrement très riche, d'une grande culture, il écrivait en grec mais connaissait aussi parfaitement le latin et l'hébreu (il a écrit au moins une lettre à Origène qui l'atteste) Il est né vers 160 à Emmaüs Nicopolis, près d'Ælia Capitolina, la ville reconstruite sur l'emplacement de Jérusalem, qu'il appelle son « ancienne patrie ».

Quelle était l'association entre les deux demi-frères ?

Mt 13 : 55

« N'est-ce pas le fils du **charpentier** ? n'est-ce pas Marie qui est sa mère ? Jacques, Joseph, Simon et Jude, ne sont-ils pas ses frères ? »

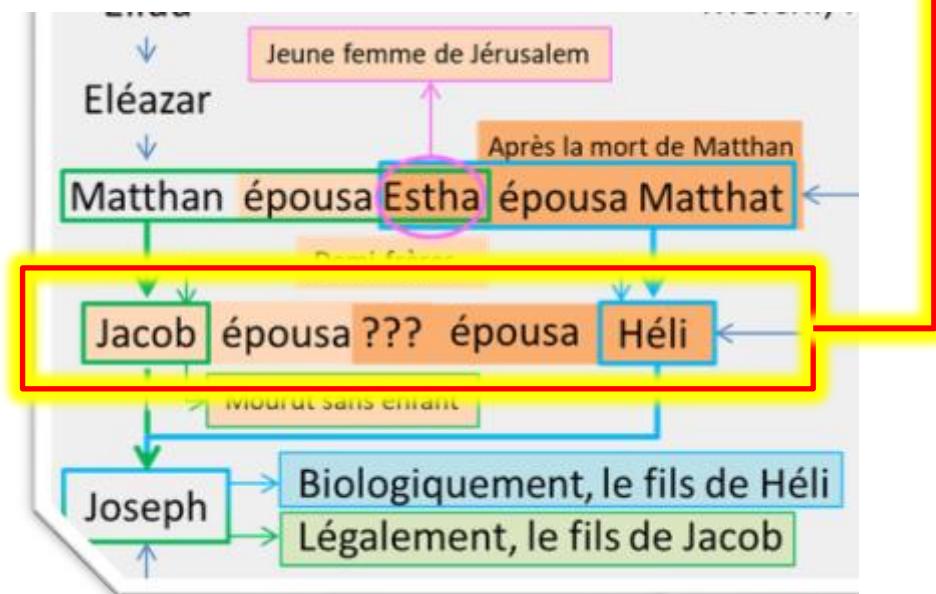
τΕΚΤΩν tekton

Décliné au **Génitif** et non au **Datif**

Défini caractéristique
inhérente

Défini un rôle
ou une fonction

Jacob et Héli ont créé un
atelier de travail du bois



Rt 4 : 5

« Boaz dit : Le jour où tu acquerras le champ de la main de Naomi, tu l'acquerras en même temps de Ruth la Moabite, femme du défunt, pour relever le nom du défunt dans son héritage. »

→ Tout ce qui appartenait à son mari lui est revenu en douaire.

Rt 4 : 6

« Et celui qui avait le droit de rachat répondit : Je ne puis pas racheter pour mon compte, crainte **de détruire** mon héritage ; prends pour toi mon droit de rachat, car je ne puis pas racheter. »

→ Dt 23 : 3 et 4

« L'Ammonite et **le Moabite** n'entreront point dans l'assemblée de l'Eternel, même à la dixième génération et à perpétuité, parce qu'ils ne sont pas venus au-devant de vous avec du pain et de l'eau, sur le chemin, lors de votre sortie d'Egypte, et parce qu'ils ont fait venir contre toi à prix d'argent Balaam, fils de Beor, de Pethor en Mésopotamie, pour qu'il te maudisse. »

→ **מוֹאָבִי** mow'aby → Le Moabite

↳ Masculin singulier

Ce sont les hommes qui ont agi et réagi... Pas les femmes !

Pour le parent de Boaz, le problème n'était pas Ruth, la femme, avec une quelconque obligation de mariage, mais Ruth la **Moabite**

Boaz pouvait se marier avec Ruth !

Boaz connaissait la Parole de Dieu !

Pour les gens comme Boaz, David pouvait devenir roi

Boaz ne douta pas dans sa décision

Les autres avaient entendu parler de la Parole de Dieu

Les autres doutaient dans leur décision

Mt 1 : 16

« Jacob engendra Joseph, l'époux de Marie, de laquelle est né Jésus, qui est appelé Christ. »

Dt 25 : 5 à 10

« Lorsque des frères demeureront ensemble, et que l'un d'eux mourra sans laisser de fils, la femme du défunt ne se mariera point au dehors avec un étranger, mais son beau-frère ira vers elle, la prendra pour femme, et l'épousera comme beau-frère. Le premier-né qu'elle enfantera succédera au frère mort et portera son nom, afin que ce nom ne soit pas effacé d'Israël.

Si cet homme ne veut pas prendre sa belle-sœur, elle montera à la porte vers les anciens, et dira : Mon beau-frère refuse de relever en Israël le nom de son frère, il ne veut pas m'épouser par droit de beau-frère. Les anciens de la ville l'appelleront, et lui parleront. S'il persiste, et dit : Je ne veux pas la prendre, alors sa belle-sœur s'approchera de lui en présence des anciens, lui ôtera son soulier du pied, et lui crachera au visage. Et prenant la parole, elle dira : Ainsi sera fait à l'homme qui ne relève pas la maison de son frère. Et sa maison sera appelée en Israël la maison du déchaussé. »

Lc 3 : 23

« Jésus avait environ trente ans lorsqu'il commença son ministère, étant, comme on le croyait, fils de Joseph, fils (légal) d'Héli, »

vouμιζω nomizo

Toute chose établie, toute chose acceptée par l'usage, une coutume, une loi, un commandement, loi ou règle produisant un état approuvé de Dieu, dont l'observation est approuvée de Dieu

Parce que l'œuvre commencée devait être achevée dans le cadre prévu initialement...

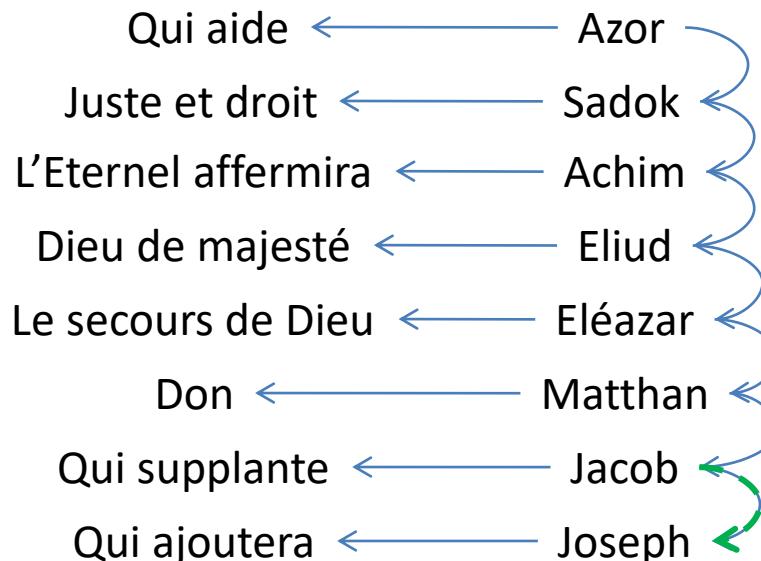
Quelle œuvre ?

Applicable dans le cadre de la loi du Lévirat

Mt 1 : 13 à 16

« Zorobabel engendra Abiud ; Abiud engendra Eliakim ; Eliakim engendra Azor ; Azor engendra Sadok ; Sadok engendra Achim ; Achim engendra Eliud ; Eliud engendra Eléazar ; Eléazar engendra Matthan ; Matthan engendra Jacob ; Jacob engendra Joseph, l'époux de Marie, de laquelle est né Jésus, qui est appelé Christ. »

Matthieu présente une filiation descendante, qui pointe vers Joseph



Présentation de la promesse du secours de Dieu, le don qui supplante ou qui prend la place

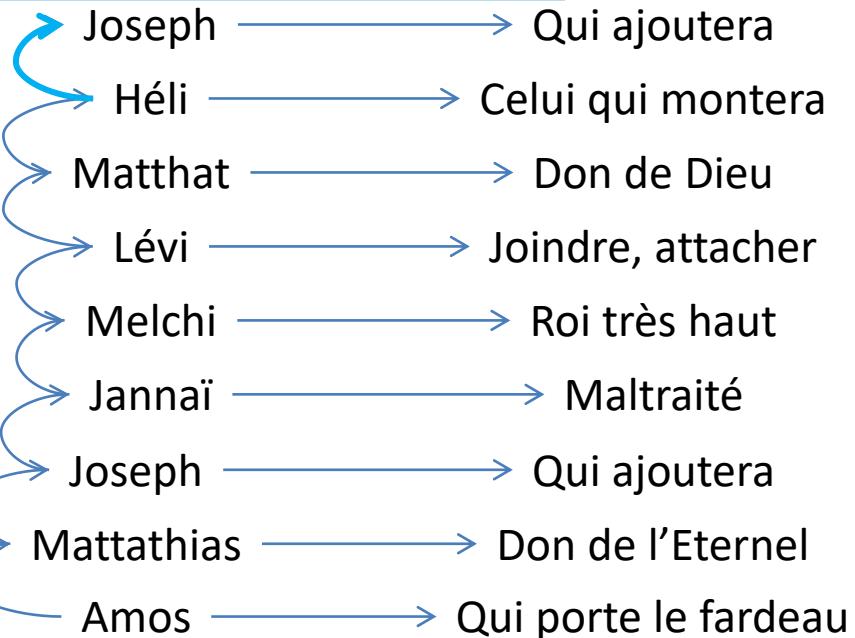
Rm 5 : 8

« Mais Dieu prouve son amour envers nous, en ce que, lorsque nous étions encore des pécheurs, Christ est mort pour nous. »

Lc 3 : 23 à 25

« Jésus avait environ trente ans lorsqu'il commença son ministère, étant, comme on le croyait, fils de Joseph, fils d'Héli, fils de Matthat, fils de Lévi, fils de Melchi, fils de Jannaï, fils de Joseph, fils de Mattathias, fils d'Amos, fils de Nahum, fils d'Esli, fils de Naggaï, »

Luc présente une filiation ascendante, qui part de Joseph



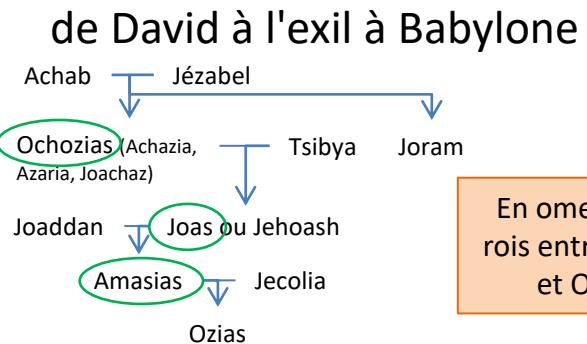
Annonce du don de Dieu, le Roi, maltraité, attaché et élevé

Jn 12 : 32

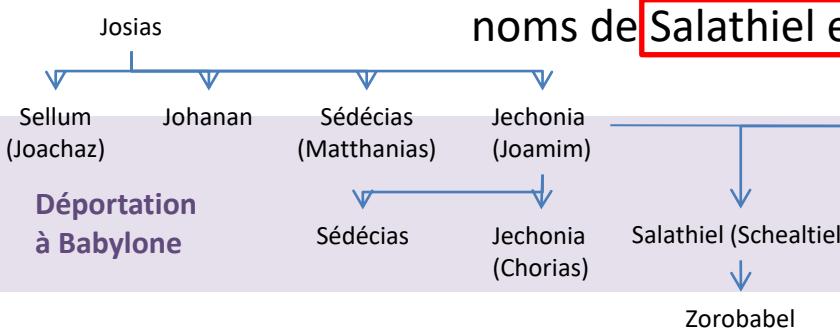
« Et moi, quand j'aurai été élevé de la terre, j'attirerai tous les hommes à moi. En parlant ainsi, il indiquait de quelle mort il devait mourir. »

Les deux généralogies
de Matthieu et de Luc

d'Abraham à David



d'après l'exil à Joseph



Père de Joseph

Succession des 14 générations car la valeur
milloui du nom de David (דָּוִיד) fait 14

d'où les omissions pour
arriver à 14 à chaque fois

Descendance davidique légale

Théorie de la descendance
davidique Mt 1 : 1 à 16

quatorze noms identiques

quatorze rois en suivant
l'ordre de la liste des rois
de l'Ancien Testament

Pour Matthieu :
descendants de Salomon

et de la descendance divine
Lc 3 : 23 à 38

3^{ème} fils de David

lignée davidique de Jésus
par **Nathan** qui ne fut pas
roi.

Seul David fut roi dans la liste de Luc

Pour Luc : fils de Néri,
descendants de Nathan

les listes diffèrent complètement sauf pour les
noms de **Salathiel et Zorobabel**

???? Néri

Salathiel a hérité de
Néri, descendant de
Nathan, par sa mère

Héli selon Luc

Evangile de Luc

Jésus est le Nouvel Adam

Descendance divine

Jacob selon Matthieu

Evangile de Matthieu

Jésus est le Roi des Rois

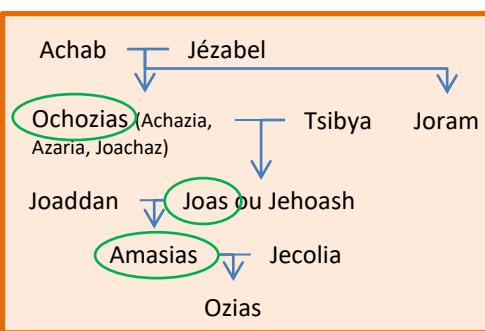


Certains parlent d'une filiation royale et une autre de sang

s'appuyant sur le fait
que Matthieu a écrit :

« Joram engendra Josias »

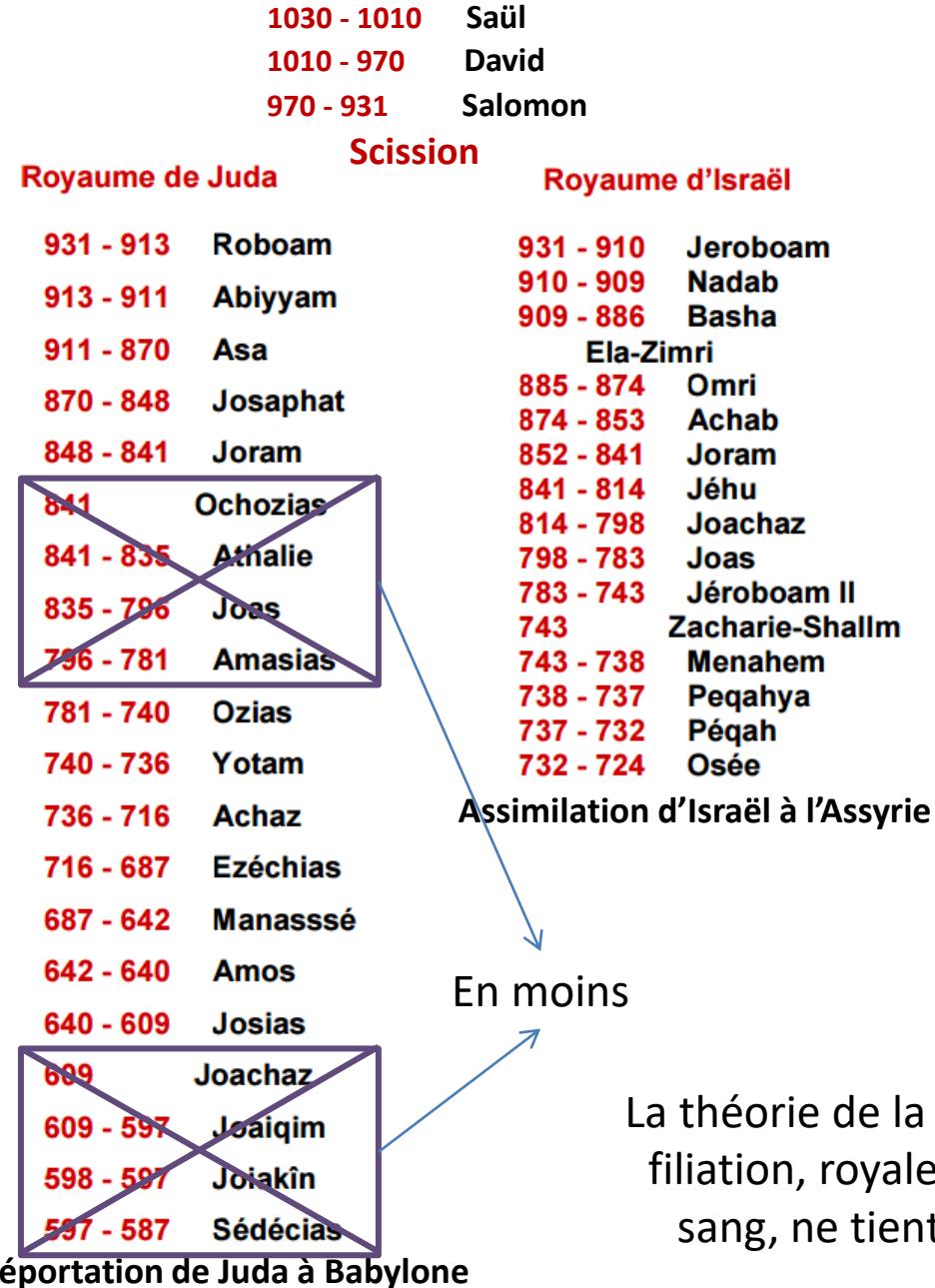
alors que ces deux princes
sont séparés par trois
générations



En plus

Mt 1 : 6 à 16

« Le roi David engendra Salomon de la femme d'Urie ; Salomon engendra Roboam ; Roboam engendra Abia ; Abia engendra Asa ; Asa engendra Josaphat ; Josaphat engendra Joram ; Joram engendra Ozias ; Ozias engendra Joatham ; Joatham engendra Achaz ; Achaz engendra Ezéchias ; Ezéchias engendra Manassé ; Manassé engendra Amon ; Amon engendra Josias ; Josias engendra Jéchonias et ses frères, au temps de la déportation à Babylone. Après la déportation à Babylone, Jéchonias engendra Salathiel ; Salathiel engendra Zorobabel ; Zorobabel engendra Abiud ; Abiud engendra Eliakim ; Eliakim engendra Azor ; Azor engendra Sadok ; Sadok engendra Achim ; Achim engendra Eliud ; Eliud engendra Eléazar ; Eléazar engendra Matthan ; Matthan engendra Jacob ; Jacob engendra Joseph, l'époux de Marie, ... »



En moins

La théorie de la double
filiation, royale et de
sang, ne tient pas

Pourquoi Joseph ne pouvait pas être le père biologique de Jésus ?

Jeconia
 (Mt 1 : 11)
 ↓
 Joseph

Réigna 3 mois et dix jours avant d'être emmené captif par Nebucadnetsar en 597 avant Jésus-Christ. Dans certains passages bibliques, il porte le nom de Jojakin

Nathan
 (Rm 1 : 3) (Lc 3)
 ↓
 Joseph

Jr 22 : 28 à 30

« ... Car nul de ses **descendants** ne réussira à s'asseoir sur le trône de David et à régner sur Juda »

↙ zera' → Sperme → naturelle, génétique

1 Ch 28 : 5

« Entre tous mes fils car l'Eternel m'a donné beaucoup de fils-il a choisi mon fils Salomon pour le faire asseoir sur le trône du royaume de l'Eternel, sur Israël. »

les droits au trône devaient venir de la lignée de Salomon

Mt 1 : 18 à 20

« Voici de quelle manière arriva la naissance de Jésus-Christ : Marie, sa mère, était fiancée à Joseph, avant leur union elle se trouva enceinte par l'action du Saint-Esprit. Voici qu'un ange du Seigneur lui apparut en songe et dit : Joseph, fils de David, ne crains pas de prendre avec toi Marie, ta femme, car l'enfant qu'elle a conçu vient du Saint-Esprit ».

Jésus a obtenu

→ Son ascendance directe du roi David par Marie
 → Le droit légal au trône de David par Joseph

→ Rm 1 : 3
 « et qui concerne son Fils né de la postérité de David, selon la chair, »

Mt 1 : 16

« Jacob engendra Joseph, l'époux de Marie, de laquelle est né Jésus, qui est appelé Christ. »

Mt 1 : 15 et 16

Achim



Eliud



Eléazar



Matthan épousa Estha épousa Matthath

Jeune femme de Jérusalem

Après la mort de Matthan

Jacob épousa ??? épousa Héli

Mourut sans enfant

Joseph

Biologiquement, le fils de Héli

Légalement, le fils de Jacob

Le père biologique de Joseph a appliqué la loi du Lévirat

Lc 3 : 23

« Jésus avait environ trente ans lorsqu'il commença son ministère, étant, comme on le croyait, fils de Joseph, fils (légal) d'Héli, »

vouμιζω nomizo

Toute chose établie, toute chose acceptée par l'usage, une coutume, une loi, un commandement, loi ou règle produisant un état approuvé de Dieu, dont l'observation est approuvée de Dieu

Applicable dans le cadre de la loi du Lévirat

Joseph a vu un homme engagé dans la poursuite d'une œuvre qui ne venait pas de lui
 Joseph a vu son père respecter et aimer son épouse dans cette œuvre pour un autre
 Joseph a appris ce que pouvait signifier une double filiation paternelle

Mt 1 : 19

« Joseph, son époux, qui était un homme de bien et qui ne voulait pas la diffamer, **se proposa** de rompre secrètement avec elle. »

→ Joseph semble être un faible qui n'assume aucune responsabilité !

Dt 22 : 20 et 21

« Mais si le fait est vrai, si la jeune femme ne s'est point trouvée vierge, on fera sortir la jeune femme à l'entrée de la maison de son père ; elle sera lapidée par les gens de la ville, et elle mourra, parce qu'elle a commis une infamie en Israël, en se prostituant dans la maison de son père. Tu ôteras ainsi le mal du milieu de toi. »

Dt 22 : 25 et 26

« Mais si c'est dans les champs que cet homme rencontre la jeune femme fiancée, lui fait violence et couche avec elle, l'homme qui aura couché avec elle sera seul puni de mort. Tu ne feras rien à la jeune fille ; elle n'est pas coupable d'un crime digne de mort, car il en est de ce cas comme de celui où un homme se jette sur son prochain et lui ôte la vie. »

En rompant secrètement,
Joseph prenait la faute sur lui

→ Si Marie l'accusait, il risquait la lapidation

→ Si Marie ne l'accusait pas, il s'engageait à subvenir aux besoins de Marie et de l'enfant toutes leurs vies

Joseph a vu son père aimer et respecter son épouse

Joseph a vu son père aimer et échanger, parler, proposer, partager, réfléchir avec son épouse

Ep 5 : 25

« Maris, aimez vos femmes, comme Christ a aimé l'Eglise, et s'est livré lui-même pour elle »

Mt 1 : 18

« Voici de quelle manière arriva la naissance de Jésus-Christ. Marie, sa mère, ayant été fiancée à Joseph, se trouva enceinte, par la vertu du Saint-Esprit, avant qu'ils eussent habité ensemble. »

Mais le texte annonce que les faits ont lieu « AVANT qu'ils eussent habité ensemble »

Joseph et Marie étaient fiancés

Le Talmud nous apprend qu'il était courant qu'à cette époque, le fiancé vienne habiter chez ses futurs beaux-parents un an avant le mariage et qu'ils agissent comme s'ils étaient mariés

Joseph avait vu son père respecter son épouse au travers de la loi du Lévirat

Lc 2 : 49

« Il leur dit : Pourquoi me cherchiez-vous ? Ne saviez-vous pas qu'il faut que je m'occupe des affaires de mon Père ? »

Joseph savait ce que voulait dire Jésus

Jésus connaissait l'histoire de son beau-père, et Il savait qu'il le comprendrait

Il avait aussi dû s'occuper des affaires de son père